

# MON ÉCOLE

## Guide pratique

Année scolaire 2026/2027



Enseignants  
Inscriptions

Organisation

Cantines Transports  
Écoles

Contacts

Associations  
des parents d'élèves

Garderies



*Les*  
**Belleville**  
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS  
SAINT-MARTIN • LES MENUÏRES • VAL THORENS

COMMUNE LES BELLEVILLE

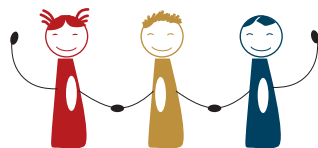
Tél. 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr

 Mairie Les Belleville  
 mairie\_les\_belleville  
 Mairie Les Belleville  
 [www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr)

# Édito

# Bienvenue !



Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter l'organisation des écoles bellevilloises, qui accueillent plus de 400 élèves en saison d'hiver.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, nous souhaitons réaffirmer notre engagement à vos côtés et poursuivre le travail engagé pour offrir à vos enfants les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Ce guide a été conçu pour vous apporter l'ensemble des informations utiles au quotidien, ainsi que les contacts indispensables pour accompagner au mieux la scolarité de vos enfants. Son objectif est de faciliter vos démarches administratives et de vous proposer des services adaptés aux réalités de votre vie familiale.

**Donatienne Thomas,**  
Maire

**Florence Bonnefoy-Cudraz,**  
Adjointe au maire

## Sommaire

- 3 Organisation
- 5 Intervenants au sein de l'école
- 6 Inscription à l'école
- 8 Transport scolaire
- 9 Garderies périscolaires
- 10 Organismes œuvrant au sein des groupes scolaires
- 11 Cantine municipale
- 13 Réponses à vos questions
- 20 Contacts utiles



# Organisation

Pour toutes vos questions,  
contactez en mairie votre interlocutrice  
« affaires scolaires »



**Laura Crey**

☎ 04 79 08 96 28  
service.population@lesbelleville.fr



La commune Les Belleville dispose de 6 établissements scolaires :

	Lieu	Directrice	Téléphone	Enfants domiciliés à
Groupe scolaire L'école de la Lune	Villarlurin	Fabienne Blanc-Tailleur	04 79 24 04 94	Villarlurin
Groupe scolaire	Saint-Jean de Belleville	Josépha Courtillé	04 79 24 17 79	Villarly, Beauvillard, Le Villaret, Le Novallay, Les Granges de Saint-Jean, Saint-Jean, Le Villard de Saint-Jean, La Flachère, La Combe
Groupe scolaire L'école du Cochet	Saint-Martin de Belleville	Claire Calderini	04 79 08 97 28	La Côte Derrière, La Tour, Le Mas, Villartier, Saint-Laurent, Planvillard, La Rochette, Les Varcins, Les Frênes, Villarenger, Villarbon, Le Châtelard, Villarabout, Le Villard de Saint-Martin, Le Roux, Bérenger, Saint-Martin, Saint-Marcel
École maternelle	Praranger	Dorothee Gaudin	04 79 00 66 61	Les Granges de Saint-Martin, Praranger, Le Bettex, Le Lavassaix, Les Menuires
École élémentaire	Praranger	Isabelle Roux	04 79 00 63 30	Les Granges de Saint-Martin, Praranger, Le Bettex, Le Lavassaix, Les Menuires
Groupe scolaire Les petits écoliers givrés	Val Thorens	Élise Balzac	04 79 00 02 93	Val Thorens

Les groupes scolaires ont opté pour la semaine de 4 jours, avec les horaires de cours suivants :

### Lundi • Mardi • Jeudi • Vendredi

Villarlurin, Saint-Jean de Belleville  
Saint-Martin de Belleville



De 8h30 à 12h  
De 14h à 16h30

Praranger, Val Thorens



De 8h30 à 11h30  
De 13h30 à 16h30



Il est précisé que l'accueil des élèves est assuré par l'équipe enseignante 10 minutes avant l'horaire de début des cours.

Une fois les cours débutés, les accès aux groupes scolaires sont fermés.

**Il est important de respecter les horaires.**

**En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire d'avertir l'école,  
le périscolaire et le service de la cantine.**

### Service minimum d'accueil pendant les jours de grève (SMA)

Il est assuré par le personnel municipal au-delà de 25 % des enseignants absents pour cause de grève au sein du groupe scolaire. L'accueil peut se faire dans l'école, qu'elle soit fermée ou partiellement ouverte. Les enfants peuvent aussi être accueillis dans d'autres locaux de la commune.

En deçà, les enfants sont répartis dans les classes des enseignants présents.

### Coopérative scolaire

Chaque groupe scolaire dispose d'une coopérative scolaire. Gérées par les directrices d'école, elles permettent de financer certaines activités, comme les sorties scolaires, ou d'acheter du matériel pédagogique non financé par la commune.

### Financement des matériels et activités

La commune finance les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique, les transports pour les activités, les classes de découverte, le mobilier scolaire, etc. Chaque année, les écoles reçoivent un budget en fonction du nombre d'élèves global (permanents et saisonniers).

# Intervenants au sein de l'école

## • L'équipe enseignante

De la petite section de maternelle au CM2, l'enseignant apprend aux élèves à lire, à écrire, à compter, mais son rôle ne se limite pas à cela. Il engage les élèves dans la construction de leur parcours éducatif et scolaire.

Il permet aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et éveille chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure. Il est sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

## • Les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM)

Ils assistent les enseignants dans la réception, l'animation et l'hygiène des élèves de maternelle. Ils sont également chargés de préparer et de nettoyer les locaux et le matériel directement au contact des enfants.

Il s'agit d'agents communaux.

## • Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Appelés aussi AVS (auxiliaires de vie scolaire), ils accompagnent les élèves en situation de handicap.

Recrutés par l'Éducation nationale, ils sont placés sous la responsabilité pédagogique des enseignants.



## • Les agents de cantine et d'entretien

Ils assurent l'élaboration des repas (menus, commandes), leur préparation, le service à table, l'entretien des locaux. Il s'agit d'agents communaux.

## • Les animateurs de l'Association bellevilloise pour l'enfance (ABE)

Ils interviennent au sein de l'école dans le cadre du périscolaire : accompagnement scolaire (aide aux devoirs, méthodologie et gestion du temps de travail) et activités diverses proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Ils sont salariés de l'ABE.

## • Les accompagnants du transport scolaire

Les ATSEM participent également à l'accompagnement des écoliers lors du transport scolaire.



# Inscription à l'école

Pour une première inscription dans l'une des écoles de la commune, il est nécessaire de faire une démarche en mairie au service à la population :

## Groupes scolaires de Val Thorens, Praranger, et de Saint-Martin

Mairie de Saint-Martin de Belleville

☎ 04 79 08 96 28

## Groupe scolaire de Saint-Jean

Mairie déléguée de Saint-Jean de Belleville

☎ 04 79 24 02 11

## Groupe scolaire de Villarlurin

Mairie déléguée de Villarlurin

☎ 04 79 24 03 47



Les inscriptions sont ouvertes :

- Dès le mois d'avril pour tous les groupes scolaires.



Au regard du domicile des parents et des périmètres scolaires, **l'enfant est inscrit dans son école de secteur.**

Des dérogations, **à titre tout à fait exceptionnel**, peuvent être demandées pour inscrire votre enfant dans une école située en dehors de son secteur. Dans ce cas, une demande doit être faite par courrier à Mme le Maire à l'adresse suivante :

**1 place des Belleville, Saint-Martin de Belleville 73440 Les Belleville** ou par courriel à : **service.population@lesbelleville.fr**

Les demandes sont alors examinées au cas par cas, en commission « affaires scolaires ».



## À savoir

Les inscriptions sont réalisées pour les enfants qui auront 3 ans dans l'année civile.

Les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre sont concernés par la rentrée scolaire suivante.

## Arrivée en cours d'année

Les écoles accueillent les enfants tout au long de l'année (pour cause de déménagement ou pour les enfants des familles de travailleurs saisonniers). Dans ce cas, la famille doit fournir le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.



## Documents à fournir pour l'inscription en mairie :



- Formulaire d'inscription scolaire dûment complété
- Carnet de santé (11 vaccins obligatoires)
- Livret de famille (copie parents/enfants)
- Justificatif de domicile
- Fiche d'inscription à la cantine
- Mandat de prélèvement pour la cantine et RIB
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement
- Fiche d'inscription au système d'alerte (pour une 1<sup>re</sup> inscription ou en cas de changement de coordonnées)
- Autorisation parentale pour la publication de photographies.
- Copie des cartes d'identité des responsables légaux (**obligatoire**)

Une fois les démarches effectuées en mairie, il vous appartient de contacter par courriel la direction de l'école qui va accueillir votre enfant.

**Pour plus d'informations**, suivre le lien suivant ou scanner le QRcode :

[sante.gouv.fr/prevention-en-sante/  
preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires](https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires)



## Le certificat de radiation

Si, à la suite d'un déménagement, vous devez changer votre enfant d'établissement scolaire, il faut, dans un premier temps, vous adresser au chef d'établissement où votre enfant est scolarisé pour lui demander un certificat de radiation. La radiation scolaire d'un élève correspond à la fin de l'inscription de celui-ci dans l'établissement. Le certificat de radiation est donc effectué par le directeur d'école. Il est nécessaire pour inscrire un enfant dans une autre école.



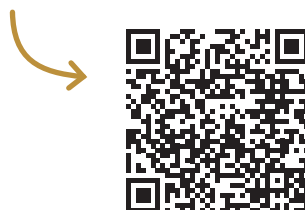
# Transport scolaire

Les groupes scolaires de Praranger, Saint-Martin et de Saint-Jean sont desservis par un transport scolaire, organisé par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**Les inscriptions ou renouvellement au service de transport scolaire** se font en ligne sur le site de la région :

[www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-savoie](http://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-savoie)

**Les périodes d'inscription seront ouvertes de mai à juillet** pour une prise en charge dès la rentrée suivante. Pour toute inscription après la date limite, une pénalité sera demandée. La famille s'acquitte de la participation au coût, quels que soient le statut et le régime de l'élève. Le déclenchement du paiement de la participation des familles est obligatoire pour la délivrance du titre de transport.



## Année scolaire 2025-2026

Une grille de tarification est mise en place :



Maternelles et primaires	
Élève à - de 3 km de son lieu de scolarité	Élève à + de 3 km de son lieu de scolarité
<b>130 €</b>	<b>Gratuité</b>



- Disparition de la tarification selon le quotient familial ;
- Tarification différenciée pour les maternelles et primaires selon leur distance au lieu de scolarité ;
- Maintien de la dégressivité à partir du 3<sup>e</sup> enfant ; gratuité à partir du 4<sup>e</sup> enfant ;
- Maintien de l'abattement de 50 % appliqué aux élèves saisonniers ;
- Maintien de la pénalité de 30 € pour inscription tardive (à partir du 20 juillet) ;
- Accès en gratuité au réseau Cars Région et TER de la région AURA pour les élèves inscrits au transport scolaire.

# Garderies périscolaires

Deux modes de gestion coexistent sur la commune :

**L'Association belleilloise pour l'enfance (ABE)** propose :

• **1 service périscolaire** dans les écoles de Saint-Martin (matin et soir), Praranger et Val Thorens (soir), pour les enfants scolarisés.

• **1 service d'accueil de loisirs** (ALSH) à Saint-Martin (les Maxi Pouss) et Val Thorens (les Yétis), pour les enfants de 3 ans à 12 ans scolarisés (vacances et hors vacances scolaires).

Les différents services de l'association adaptent leur fonctionnement en tenant compte des activités saisonnières des trois stations.

Pour toute information, consulter le site de l'ABE : [www.abe-lesbelleville.fr](http://www.abe-lesbelleville.fr) ou renseignements au **06 80 76 00 51** [alsh@abe-lesbelleville.fr](mailto:alsh@abe-lesbelleville.fr)



## Les garderies périscolaires de Saint-Jean et de Villarlurin

Pour ces deux groupes scolaires, il s'agit d'un service géré par les mairies déléguées. Il vous suffit d'inscrire votre enfant, selon vos besoins, auprès du secrétariat des mairies déléguées, **au plus tard le vendredi à 12h** pour la semaine suivante.

### Horaires garderie matin :

**Saint-Jean** : 7h30 – 8h20

**Villarlurin** : 7h30 – 8h20

### Horaires garderie soir :

**Saint-Jean** : 16h30 – 18h45

**Villarlurin** : 16h30 – 18h

Le paiement du service se fait mensuellement. Les tarifs 2025/2026 sont de 1 € pour le matin et de 2,20 € jusqu'à 18h, puis 0,90 € par quart d'heure. En cas de non-réservation ou hors délai, le tarif de 5,10 € est appliqué.



# Cantine municipale

Le service de cantine est géré directement par les services municipaux pour les réservations et la facturation.



Numéro de contact unique  
06 41 48 16 96



[cantine@lesbelleville.fr](mailto:cantine@lesbelleville.fr)



[lesbelleville.portail-familles.app](https://lesbelleville.portail-familles.app)



Les repas de toutes les cantines sont préparés à la cuisine centrale de Saint-Martin.

Pour répondre aux questions légitimes que vous pouvez vous poser sur les repas proposés, voir la rubrique « **Réponses à vos questions** ».



**Le système de réservation** se fait en ligne avant le jeudi 9h pour les deux semaines suivantes, sur le portail dédié aux familles des Belleville :

**lesbelleville.portail-familles.app**

Dès son inscription au service, chaque famille a accès au portail familles grâce à des identifiants personnels.

Elle doit alors valider son compte pour pouvoir y accéder et effectuer les réservations.

**En cas de réservation hors délai, qui doit rester exceptionnelle**, les parents devront contacter le service cantine en Mairie et le prix du repas sera majoré à 10,20 €.

**Pour toute absence, vous devez impérativement appeler le service cantine.** En cas d'absence justifiée pour cause de maladie, le repas n'est pas facturé, mais vous devez joindre une attestation sur l'honneur ou un certificat médical. Dans tous les autres cas d'annulation, le repas commandé sera dû.

Pour toute absence non-signalée auprès du service cantine, le repas sera facturé.

A chaque début de mois, chaque famille reçoit par courriel un message annonçant la mise en ligne de la facture à acquitter sur le portail familles pour le mois écoulé. Elle doit alors se connecter à son compte, visualiser ou imprimer sa facture à sa convenance et la payer dans un délai



de 15 jours. Pour cela, elle a le choix entre plusieurs moyens de paiement :

- par prélèvement automatique : dans ce cas, chaque famille devra compléter une autorisation de prélèvement SEPA. Ce mode de paiement est à privilégier.
- par carte bancaire en ligne sur le portail familles
- par virement bancaire

Ainsi, chaque famille peut faire elle-même ses réservations en ligne, pour la durée qu'elle souhaite, rajouter des repas ou en supprimer tant qu'elle respecte le délai du jeudi avant 9h pour les 2 semaines suivantes, sans incidence sur sa facture et quel que soit son moyen de paiement.



### **Prix du repas pour l'année scolaire 2025-2026**

*Les tarifs pour 2026/2027 seront précisés ultérieurement*

#### **Pour les élèves de maternelle :**

**2,70 €** pour le 3<sup>e</sup> enfant scolarisé dans l'école primaire

**5,10 €**

#### **Pour ceux de classe élémentaire :**

**2,80 €** pour le 3<sup>e</sup> enfant scolarisé dans l'école primaire

**5,40 €**

# Organismes œuvrant au sein des groupes scolaires

## Associations de parents d'élèves (APE)

Elles regroupent exclusivement des parents d'élèves et les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves.



Elles organisent des manifestations et des événements qui permettront d'apporter du financement à certains projets de l'école (classes de découverte, achat de matériel...), mais aussi de créer des moments de convivialité avec les enfants et leur famille (fête d'Halloween, fête de l'école...).

Les contacter

### Villarlurin

**APE**

Président  
Wilfrid Fechoz  
[ape.ecoledelalune@gmail.com](mailto:ape.ecoledelalune@gmail.com)

### Saint-Jean de Belleville

**Association Noisette**

Président  
Charlie Sagnard  
[apenoisette@gmail.com](mailto:apenoisette@gmail.com)

### Saint-Martin de Belleville

**Association Les P'tits Loups**

Présidente  
Pauline Bal  
[petits.loups.smb@hotmail.fr](mailto:petits.loups.smb@hotmail.fr)

### Praranger

**Association Les Joyeux Lutins**

Présidente  
Amélie Penz  
[lesjoyeuxlutinspraranger@gmail.com](mailto:lesjoyeuxlutinspraranger@gmail.com)

### Val Thorens

**Association des parents et amis de l'école de Val Thorens**

Président  
Yoann Balet  
[apavaltho@gmail.com](mailto:apavaltho@gmail.com)

# Réponses à vos questions

**Les questions suivantes répondent à vos interrogations sur les repas préparés à la cuisine centrale du chef-lieu et servis dans toutes les cantines.**

Parce que l'équilibre alimentaire est essentiel au bon développement de votre enfant, la cantine propose à chaque repas : une entrée, un plat principal à base de protéines (viande, poisson...), des légumes ou féculents, des produits laitiers et/ou des fruits de saison. Un repas végétarien est servi chaque semaine. Les menus servis dans les restaurants scolaires respectent les règles nutritionnelles du GEMRCN (outil d'aide aux menus en collectivité pour assurer la qualité des repas).

Les menus sont transmis et validés par une diététicienne.

La découverte culinaire et la diversité alimentaire ont également toute leur place dans les restaurants scolaires : produits locaux, bio et une attention

particulière à la qualité et la fraîcheur des produits.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

Si l'alimentation doit être équilibrée et variée, elle doit également être répartie au cours de la journée, par exemple :

- 20 % du total énergétique au petit-déjeuner
- 40 % au déjeuner
- 10 % au goûter
- 30 % au dîner.



La loi dite Egalim a été promulguée en 2018. Plusieurs de ses dispositions concernent la restauration scolaire et notamment l'accès des usagers à une alimentation saine, durable et accessible à tous. Les points principaux de cette évolution réglementaire sont les suivants :

**1** Depuis le 30/10/2019 : obligation d'un menu végétarien par semaine et d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**2** Depuis le 1/01/2020 : interdiction de la vaisselle en plastique à usage

unique et des bouteilles d'eau plate en plastique.

**3** À compter du 1/01/2022 : approvisionnement à hauteur de 50 % en produits durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

**4** À partir du 1/01/2025 : interdiction des barquettes de cuisson, réchauffe et service en plastique.

**À noter :** le personnel est formé aux règles d'hygiène.

# Réponses à vos questions

## ◆ **Élaboration des menus**

### • **Comment sont établis les menus à la cuisine centrale de Saint-Martin ?**

L'élaboration des menus tient compte des obligations réglementaires (nombre de plats, de protéines, de féculents...).

Chaque menu comprend de 3 à 5 plats : entrée, plat unique ou avec accompagnement, dessert (produit laitier et/ou fruit), pain.

Les repas sont livrés chaque jour en liaison chaude.

### • **Qu'est-ce que la livraison en liaison chaude ?**

Les repas sont préparés à la cuisine centrale, mis en conteneurs à + 80°C et livrés sur chaque lieu, avec contrôle de la température à l'arrivée qui doit être égale ou supérieure à 63°C.

Bien entendu, les aliments froids sont livrés dans des conteneurs à une température égale ou inférieure à 6°C (salade, yaourts, fromage). Les fruits sont livrés à température ambiante.



### • **Les quantités proposées aux enfants sont-elles les mêmes pour chaque cantine de la commune ?**

Oui, les quantités sont les mêmes. Elles varient selon les âges des enfants (maternelles et primaires).

### • **Le repas est-il adapté les jours où les enfants ont des sorties ski ?**

Pour donner suffisamment d'énergie aux enfants qui vont se dépenser au ski, ce n'est pas le repas du jour qui doit être adapté mais le repas de la veille. Il revient donc à chaque famille d'anticiper.

### • **Faut-il manger plus ou différemment en altitude ?**

Non, l'altitude n'a aucune incidence sur la composition des repas et la quantité. En revanche, il est conseillé de boire davantage. Les repas sont étudiés pour avoir un apport énergétique suffisant.

## ◆ **Produits servis**

### • **Faut-il servir des produits laitiers et des féculents à chaque repas ?**

Oui, les féculents, les produits laitiers et un fruit ou légume cru sont présents à chaque repas.

## Réponses à vos questions

### • Pourquoi servir des menus végétariens ?

Depuis janvier 2019, un repas végétarien est au menu chaque semaine.

La réglementation impose aujourd'hui cette pratique.

Les repas végétariens permettent aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs et différentes protéines.

### • D'autres menus particuliers sont-ils proposés ?

Depuis plusieurs années, la cantine participe à la **Semaine nationale du goût**. À la cuisine centrale, le personnel, en lien avec les élus et les enseignantes, réfléchit chaque année sur un thème qui est décliné à la fois dans les cantines et en classe au travers d'animations pédagogiques.



Le but est de faire découvrir aux enfants des mets qu'ils connaissent moins.

Par le passé, des menus ont pu être élaborés et préparés par les grands chefs cuisiniers de la commune, et différents thèmes ont été mis en place (menus internationaux, végétariens...).

Ces moments de partage et de découverte sont très appréciés par les enfants et attirent même ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement.



## Réponses à vos questions

### • Est-il proposé des menus « faits maison » ?

Oui, les agents de la cuisine centrale assurent des préparations « maison ». Voici quelques exemples de réalisations : velouté de légumes, lasagnes à la bolognaise, gratins de poisson, tartiflette, risotto...

Ces produits "faits maison" apparaissent de manière spécifique dans les menus.

### • Au sein des menus, les produits de saison sont-ils privilégiés ?

Les fruits et légumes sont de mise. Les menus et les recettes sont élaborés en fonction des saisons.

### • Comment fonctionne le marché alimentaire ?

Afin de garantir des repas de qualité aux enfants, la restauration collective fonctionne depuis septembre 2024 avec un marché alimentaire structuré en 5 lots, attribués à 4 fournisseurs différents. Cela nous permet de sélectionner des produits adaptés aux besoins des repas scolaires, tout en respectant les exigences de qualité et de sécurité alimentaire. Cette organisation assure une diversité des approvisionnements et une meilleure gestion des ressources pour offrir aux enfants des repas équilibrés et variés.



### • Quelle est la réglementation en matière de fromage ?

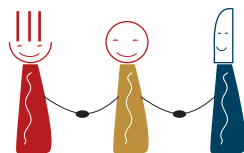
Les fromages au lait cru sont interdits aux enfants de moins de 5 ans, de même que la charcuterie crue. Il leur est donc proposé des fromages pasteurisés. En revanche, il est servi des fromages au lait cru, très appréciés, aux plus grands (Reblochon...).

### • Quelle est la proportion de produits bio servis ?

Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de recourir à des matières premières bio dans l'élaboration des menus. Il est sans cesse nécessaire de trouver des filières en capacité de pouvoir approvisionner la cuisine centrale.

Aujourd'hui, la proportion de produits bio servis dans les cantines approche des 20 %. Ces produits sont logotés sur les menus publiés en ligne sur le portail familles.

# Réponses à vos questions



## ◆ Service aux enfants

### • Comment est organisé le service du midi ?

L'organisation tient compte du nombre d'enfants et des locaux.

À **Saint-Jean et Villarlurin**, un seul service est organisé toute l'année.

À **Praranger et à Val Thorens**, un seul service est organisé hors saison. En saison d'hiver, avec l'augmentation importante des effectifs, deux services sont organisés : les maternelles passent à table à 11h30, tandis que les élémentaires entrent à la cantine vers 12h15.

À **Saint-Martin**, pour favoriser le calme et réduire le bruit, les enfants et le personnel de cantine mangent en horaires décalés :

- À 12h pour les maternelles
- À 12h30 pour les élémentaires.

Quel que soit le site, les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle durant le temps du repas. Les agents de cantine et les AESH gèrent les enfants des classes élémentaires.

### • Les enfants sont-ils incités à goûter tous les plats ?

Le personnel de cantine veille à faire goûter chaque plat aux enfants. Ceux-ci ont le droit de ne pas aimer après cette dégustation.

### • Les enfants sont-ils servis à table ?

Oui, tous les enfants sont servis à table par le personnel.



## Réponses à vos questions

### • Les enfants peuvent-ils se resservir ?

Chaque enfant reçoit une portion adaptée à son âge. Des portions supplémentaires sont toujours prévues et les enfants qui le souhaitent sont resservis.

### • Du pain est-il servi à table ?

Oui, à chaque repas. La ration préconisée est de 30 g par enfant en maternelle et 40 g par enfant en élémentaire. Le pain est servi au cours du repas. En cas de présence de fromage au menu, la cuisine centrale fournit un peu plus de pain.

### • Des épices, sel et sauces sont-ils mis à disposition ?

Les plats sont assaisonnés raisonnablement au moment de la préparation, répondant ainsi à la réglementation en vigueur. Des épices, sels ou autres sauces ne sont donc pas mis à disposition des enfants.

### • Y a-t-il beaucoup de gaspillage dans les cantines scolaires ?

Un diagnostic a été réalisé avec la collaboration des agents de la communauté de communes Cœur de Tarentaise. Ceux-ci se sont déplacés dans chaque cantine pour peser les restes et les comparer à la moyenne nationale. Le gaspillage constaté dans les cantines de la commune est globalement en-dessous des normes nationales. Toutefois, après ce bilan, des actions sont menées pour réduire encore le gaspillage.

Les enfants sont maintenant conscients du gaspillage grâce aux différentes actions menées par le personnel de la cantine.



# Réponses à vos questions

## ◆ La cantine en chiffres

### • Combien de repas sont-ils servis chaque jour ?

En intersaison, environ 270 repas sont préparés et servis chaque jour. Ce chiffre monte à près de 360 repas en saison d'hiver, en raison de l'arrivée de nombreux enfants saisonniers, notamment à Val Thorens et Praranger, et à la reprise des activités professionnelles des parents.

### • Quel est le prix de revient d'un repas à la cantine des Belleville ?

Le coût moyen de revient d'un repas comprend les denrées alimentaires, mais aussi les frais de personnel et frais annexes (électricité, eau, maintenance du matériel...). Pour l'année 2025/2026, le montant facturé aux familles est de 5,40 € pour un élève d'élémentaire et 5,10 € pour un enfant de maternelle, soit 40 % du coût moyen d'un repas.

## ◆ Inscription au service

### • Que se passe-t-il lorsqu'un enfant non inscrit est présent à la cantine ?

Cet enfant peut bénéficier du repas du jour ; une quantité suffisante est généralement prévue pour faire face aux imprévus. En cas de besoin, des menus de substitution sont également disponibles et servis.

### • Que se passe-t-il si un enfant inscrit à la cantine est absent ?

Le repas qui aura été commandé et préparé sera facturé à la famille, sauf

en cas d'absence pour maladie (avec attestation sur l'honneur ou certificat médical).

## ◆ Hygiène

### • Les cantines scolaires sont-elles régulièrement contrôlées ?

Oui, chaque lieu de restauration scolaire est contrôlé, la cuisine centrale comme les cuisines satellites.

Des contrôles inopinés sont réalisés par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (services vétérinaires). L'inspecteur contrôle le stockage, la traçabilité des produits, les dates de péremption, les plats témoins conservés pendant une semaine, la propreté et le rangement des locaux. Lors de ce dernier contrôle, l'inspectrice a noté la très bonne tenue de la cuisine centrale et de la traçabilité des produits.

Depuis 2017, le Ministère a mis en place un logo concernant le niveau d'hygiène de l'établissement. Il a été décerné le niveau "très satisfaisant" à la cuisine centrale de Saint-Martin lors du contrôle de mars 2021 et à la cuisine satellite de Val Thorens lors du contrôle d'octobre 2017.

D'autres contrôles sont mis en place tous les mois par des organismes indépendants : analyses d'eau, de surface, d'aliments.

La maintenance régulière des matériels est assurée.

# Contacts utiles

	Lieu	Contact	Téléphone	Courriel / Site	Précisions
Mairie déléguée	Villarlurin	Service à la population	04 79 24 03 47	mairie.villarlurin@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires et périscolaires Villarlurin
Mairie déléguée	Saint-Jean de Belleville	Service à la population	04 79 24 02 11	mairie.saintjean@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires et périscolaires Saint-Jean
Mairie déléguée	Saint-Martin de Belleville	Service à la population	04 79 08 96 28	mairie@lesbelleville.fr	Inscriptions scolaires Saint-Martin, Praranger, Val Thorens
Cantine scolaire	Toutes les écoles	Service cantine	06 41 48 16 96	cantine@lesbelleville.fr	Contact téléphonique tous les jours de 8h à 10h
Groupe scolaire L'école de la Lune	Villarlurin	Fabienne Blanc-Tailleur	04 79 24 04 94	ce.0730892y@ac-grenoble.fr	
Groupe scolaire	Saint-Jean de Belleville	Josépha Courtillé	04 79 24 17 79	ce.0731010b@ac-grenoble.fr	
Groupe scolaire L'école du Cochet	Saint-Martin de Belleville	Claire Calderini	04 79 08 97 28	ce.0731093s@ac-grenoble.fr	
École maternelle	Praranger	Dorothee Gaudin	04 79 00 66 61	ce.0731335e@ac-grenoble.fr	
École élémentaire	Praranger	Isabelle Roux	04 79 00 63 30	ce.0730994j@ac-grenoble.fr	
Groupe scolaire Les petits écoliers givrés	Val Thorens	Elise Balzac	04 79 00 02 93	ce.0731080c@ac-grenoble.fr	
Association belleilloise pour l'enfance	Saint Martin et Val Thorens	Hélène Bouzanne	06 80 76 00 51	alsh@abe-lesbelleville.fr	ALSH/Périscolaires de Saint-Martin, Praranger et Val Thorens
Communauté de communes Cœur de Tarentaise	Moûtiers	Service des transports	04 79 24 41 41	contact@coeurdetarentaise.fr	Transport scolaire (renseignements circuits scolaires)
Conseil régional AURA	Chambéry	Antenne régionale des transports interurbains et scolaires	04 26 73 33 99	www.laregionvous-transporte.fr/transport-scolaire	Transport scolaire (inscriptions, horaires, etc)

